

Le Conseil départemental de la Nièvre lance un fonds de soutien pour encourager les jeunes à la mobilité internationale en accompagnant les projets individuels ou collectifs à caractère citoyen et solidaire





APPEL A PROJET

1. Bénéficiaires :

- Vous avez un projet individuel ou collectif
- Vous êtes âgé(e) de 16 à 30 ans
- Vous êtes domicilié(e) dans la Nièvre
- Vous avez un projet à vocation professionnelle, stage, étude, citoyenneté et solidarité etc...

2. Conditions d'attribution :

- Être inscrit dans un établissement scolaire ou associatif du département de la Nièvre ou dans l'enseignement supérieur
- Avoir bien identifié la structure ou l'établissement d'accueil dans le pays de destination
- Rendre compte du projet auprès du Département

2. Montant et versement de l'aide

- Montant de l'aide maximum : 800 euros
- Le versement de l'aide s'effectuera dans un délai maximal d'un mois, après la délibération du jury
- Une seule aide pourra être accordée tous les 3 ans.

Un service peut vous accompagner:

Les Réseaux Informations Jeunesses (BIJ)
Les Missions Locales du département
Autre:

^{*} Ne seront pas soutenus les projets de voyages touristiques, de vacances, de compétitions sportives ou culturelles et les stages ou séjours organisés par les établissements scolaire.

^{*}Dès que vous avez défini votre projet, prenez contact avec les structures si vous le souhaitez.